*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 10/2021 du 15/11/2021 - p 1/2*

SEANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

*L’an deux mil vingt-et-un et le quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.*

# Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre 2021

*Etaient présents :* MM. GUILLAUME Georges-Marc, DEBRAINE Jean-Pierre et Mme DESESQUELLES Florence, Adjoints ; MM et Mmes CAMILLE Laurent, POSTEL Mathieu, LAURENT Xavier, DUMENIL Anita, DENEUX Bérangère, LESCALLE Isabelle, RÉAUBOURG Carole, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno, BOURDETTE Fabien, VAUVILLIERS Jean.

Monsieur CROCHON Bruno a été nommé secrétaire.

LEGS A LA COMMUNE

 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d’un legs consenti à la commune par Monsieur FORIEL-DESTEZET, propriétaire du château de Saint Cyr décédé en juin 2021.

 Le Conseil Municipal accepte ce legs qui n’est pas soumis à conditions et donne délégation à Monsieur DESSEIN pour signer tous documents nécessaires.

PLACE SAINT JEAN DE DIEU

 Monsieur DEBRAINE expose le résultat de l’appel d’offres lancé pour le réaménagement de la Place. L’entreprise OISE TP est la moins-disante pour un montant de 119 689,29 € H.T. et est retenue.

 Une demande de subvention sera déposée auprès du Département et de l’Etat ; Madame LESCALLE suggère de miser sur l’aspect écologique du projet pour obtenir une subvention de l’Etat ; Madame DÉSESQUELLES propose d’intégrer dans le projet une borne de recharge pour véhicules électriques.

 Par ailleurs, Monsieur DESSEIN fait part d’un don de Madame DEMAGNY pour planter un arbre sur cette place en souvenir de son époux.

URBANISME

 Demande de la SCI Ma loge pour la réhabilitation d’une grange en habitation rue Trésorière. Pas d’observations du Conseil Municipal.

FINANCES

 Monsieur CHANTRIER suit actuellement un stage obligatoire de 5 jours afin d’être titularisé après sa première année de travail dans la commune.

Ce stage ayant lieu à plus de 60 kilomètres de Lavilletertre, Monsieur DESSEIN propose que la commune prenne en charge ses frais d’hébergement et autres frais divers afférents à ce stage, pour un montant total d’environ 260 €. Le Conseil Municipal accepte.

 …/…

*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 10/2021 du 15/11/2021 - p 2/2*

CONSEIL DES JEUNES

 Mesdames LESCALLE, DENEUX et DÉSESQUELLES présentent leur projet et le planning pour la mise en place d’un Conseil de jeunes qui concernerait les enfants de 8 à 15 ans.

L’information sera faite auprès des familles concernées et par affichage.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2021

 Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des difficultés financière du Syndicat scolaire de la Pierre Frite en raison d’un retard de 3 mois dans le retour des paiements de la cantine qui transitent par le Trésor Public, accepte à l’unanimité de verser une avance sur la participation 2022, d’un montant de 10 000 €.

 Ce montant sera prélevé sur le compte « entretien de voirie » du budget communal.

DIVERS

* Madame DENEUX évoque la possibilité d’offrir aux jeunes qui atteignent l’âge de 18 ans une location de la salle des fêtes du village. Cette proposition sera réétudiée lorsque la salle sera à nouveau ouverte à la location.
* Madame RÉAUBOURG propose un ramassage des déchets verts dans la commune pour les personnes qui n’ont pas les moyens d’aller en déchetterie. La démarche n’est pas simple à mettre en place matériellement et surtout financièrement mais la question sera étudiée.
* Monsieur CAMILLE informe le Conseil Municipal qu’une pétition se met en place concernant la location du gîte de la rue de la Houssemagne.

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. Fait et délibéré à La Villetertre le quinze novembre deux mil vingt-et-un, et ont signé au registre les membres présents.*